

## Les routes vers le Refuge empruntées par les fugitifs béarnais après la révocation de l'édit de Nantes.

*François GIUSTINIANI*  
Archiviste-paléographe.  
Conservateur du patrimoine  
aux Archives départementales de la Somme

La première image qui est longtemps venue à l'esprit lorsqu'on évoquait la révocation de l'édit de Nantes était celle d'une terrible hémorragie, de la fuite d'une partie importante de la population protestante vers des cieux plus cléments. On sait désormais qu'il faut sérieusement nuancer les effets de la Révocation<sup>1</sup>. S'il est vrai que certains villages des vallées alpines du Dauphiné, par exemple, se sont littéralement vidés de leur population, ou qu'une grande partie des réformés de certaines régions côtières ont choisi le chemin de l'exil, force est de constater que tel ne fut pas le cas en Béarn. Pour les deux colloques qui ont été l'objet de mon étude<sup>2</sup> - ceux de Pau et Nay où les protestants ne devaient guère représenter qu'un dixième de la population totale - le nombre de fugitifs s'élève à une centaine d'individus sur une population protestante estimée à 3000 personnes au maximum. Il est clair que la situation géographique du Béarn a joué un rôle évident dans cette faiblesse du Refuge béarnais. De fait, le Béarn est la région du royaume de France la plus éloignée des lieux du Refuge. Les pays protestants, Angleterre, Hollande, Suisse ou Allemagne étaient, de toute façon et quel que soit la route, très éloignés. En outre, les chemins utilisés par les quelques fugitifs Béarnais n'ont pas toujours été les plus faciles ou les plus évidents. C'est ainsi qu'un certain nombre d'entre eux se sont joints au mouvement d'exil par la Suisse qui a été surtout celui des protestants du sud-est (Cévennes et Dauphiné). La fuite par les ports de la façade atlantique semble être bien évidemment le chemin le plus logique pour rejoindre les Provinces-Unies ou la Grande-Bretagne. Mais l'extrême limitation du

choix - Bordeaux ou Bayonne- et le contrôle sévère qui pouvait s'y exercer, ont paradoxalement amené beaucoup de protestants béarnais à fuir outre-monts par la très catholique Espagne.

### LA FUITE PAR LA SUISSE

Le chemin de l'exil de loin le plus connu, car il fut utilisé massivement par les Languedociens ou les Dauphinois, est celui de la Suisse. Charles Bost<sup>3</sup> a édité un certain nombre d'itinéraires attestés ou indiqués par des passeurs. Ces chemins multiples et variés avaient pour but essentiel d'éviter les contrôles et imposaient parfois de considérables détours. Nous n'avons aucune certitude quant aux itinéraires utilisés par les Béarnais du fait qu'il ne nous est parvenu aucun témoignage direct. On ne peut savoir s'ils ont entièrement fait route par terre ou s'ils ont embarqué depuis la côte languedocienne pour les Etats du duc de Savoie<sup>4</sup>. Les registres d'aides de Genève, Neuchâtel ou Schaffhouse, puis ceux de Francfort<sup>5</sup>, attestent cependant qu'un petit nombre - une trentaine au moins - de Béarnais ont utilisé ces chemins pour parvenir au Refuge et nous permettent de reconstituer partiellement leur itinéraire.

L'exemple de Pierre Poumé, cordonnier de Pau, et de sa femme Marthe Portau qui ont fui avec deux fillettes est à cet égard intéressant. Ils passent

---

1 Voir en particulier les travaux de W. C. Scoville. *The persecution of huguenot and French economic development, 1680-1720*. Berkeley-Los Angeles : University of California Press, 1960.

2 Cet article est pour l'essentiel tiré de ma thèse d'Ecole des chartes soutenue en 1996 et intitulée *De la coexistence à l'exil : les fugitifs protestants à la révocation de l'édit de Nantes en Béarn : exemple des colloques de Nay et Pau*.

---

3 C. Bost, "Les routes de l'exil. Itinéraires suivis par les fugitifs du Languedoc à la Révocation", dans *BSHPF*, t. 47, 1898, p. 561-593, 634-651.

4 La politique du duc de Savoie, catholique mais adhérent à la ligue d'Augsbourg, était relativement souple à l'égard des huguenots fugitifs.

5 Ces informations sont issues de la base de données sur le Refuge huguenot constituée par Michelle Magdelaine à l'Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine. Cette base contient les notices individuelles de réfugiés français établies à partir du dépouillement des registres d'aides des églises suisses ou allemandes ainsi que des registres paroissiaux publiés d'un certain nombre de paroisses françaises en Grande-Bretagne.

d'abord à Genève en octobre 1685, puis à Vevey, où Marthe Portau accouche d'un troisième enfant. Mais lorsqu'ils arrivent à Francfort en mars 1686, une des fillettes a dû mourir car ils ne sont plus accompagnés que de deux enfants.

Le voyage de Jacques Bartibas, boutonier de Nay, est beaucoup plus rapide : de Genève, où il est assisté en septembre 1685, il passe à Nyon puis Zurich. Il y rencontre six autres jeunes artisans (cordonnier, ouvrier de la soie, corroyeur, teinturiers), originaires du sud-ouest ou des Alpes. Ils font alors route ensemble et passent à Schaffhouse le 7 décembre et à Francfort le 19 du même mois.

Pierre Cescas, orfèvre de Pau, qui voyage apparemment seul, traverse tout aussi rapidement la Suisse puisqu'il reçoit une première attestation<sup>6</sup>, le 16 août 1687, passe à Neuchâtel le 13 novembre, à Schaffhouse, le 26, et arrive à Francfort le 9 décembre.

Un autre exemple un peu différent peut également être évoqué ici : il s'agit de celui de cinq cadets cantonnés à Besançon qui ont refusé la conversion qui leur était proposée<sup>7</sup>. Jean Bêlard-Bordes, de Morlaas, Pierre Salinis-Lème et Jacques Day, de Pau, ainsi que Théophile Souviron et Pascal Campagne, d'Oloron ont donc traversé le Jura et leur passage est attesté à Schaffhouse le 7 décembre 1685, puis à Francfort le 18 décembre, sans qu'il soit possible de savoir quand et où ils sont entrés en Suisse. Nous manquons d'indications pour détailler plus précisément l'itinéraire suivi en Suisse par ces fugitifs. Nos observations recoupent cependant celles de Cécile Holtz<sup>8</sup> qui indique Genève et Lausanne comme villes d'entrée, puis Neuchâtel ou Berne - selon le chemin suivi, au nord ou au sud du lac de Neuchâtel - et Zurich comme villes étapes et enfin Schaffhouse comme ville de sortie. Les fugitifs se dirigent alors vers Francfort-sur-le-Main qui joue le rôle de plaque tournante du Refuge, sorte de passage obligé et de centre d'aiguillage des

fugitifs huguenots<sup>9</sup> vers les lieux du Refuge : Prusse, Hesse-Cassel, Provinces-Unies, Angleterre.

De manière assez surprenante, la base de données sur le Refuge huguenot nous renseigne finalement plus précisément sur le chemin des fugitifs béarnais qui sont passés par la Suisse que sur celui qu'ont empruntés les autres. En effet, pour ceux que l'on retrouve en Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas - somme toute plus nombreux - et qui ont vraisemblablement utilisé la voie maritime, aucun détail n'est fourni par les sources dont nous disposons.

## LA FUITE PAR LA MER

### Les ports de l'Atlantique

Un contrôle sévère était exercé sur les ports comme l'indique très clairement la législation interdisant de quitter le royaume. Toute une série de textes défendent en effet aux sujets du roi de France de d'émigrer sans autorisation. Il est intéressant de constater que la complicité ou l'aide fournie aux éventuels candidats au départ ne sont explicitement réprimées qu'à partir de la fin de l'année 1685. En effet, l'ordonnance du 5 novembre 1685<sup>10</sup> interdit à quiconque de faciliter la fuite des religionnaires, sous peine d'amende ou de punition corporelle en cas de récidive. Il est important de noter cependant que ne sont explicitement concernés par cette ordonnance que « tous marchands, capitaines de leurs vaisseaux, maîtres de barques, pilotes lamaneurs<sup>11</sup> ». L'aide aux fugitifs s'entend avant tout comme une facilité à l'évasion par la mer, réalité non négligeable sur toutes les côtes de France. Cette ordonnance est immédiatement complétée par celle du 20 novembre 1685<sup>12</sup> qui interdit aux lamaneurs de transporter quiconque sur des bateaux étrangers sans en avoir averti les officiers de l'amirauté. La déclaration du 7 mai 1686<sup>13</sup>, qui envisage toutes les possibilités de fuite des religionnaires, prévoit d'appliquer les mêmes peines à ceux qui contribuent aux évasions : galères

---

6 Le lieu n'est pas indiqué dans le registre d'aide de Francfort où est évoquée cette attestation.

7 « ayant été mis dans le séminaire des cadets gentilshommes de Besançon ; on avait voulu qu'un abbé les instruisit dans la religion catholique romaine mais ils se sont sauvés à pied en Suisse ».

8 C. Holtz, "Genève et la bourse française", dans *La Suisse et le refuge : accueil et passage*, (table-ronde du CNRS, Marseille, 1985). Paris : CNRS, [1985], p. 43.

---

9 Voir les articles à ce sujet de M. Magdelaine dans : M. Magdelaine et R. Von Thadden. *Le refuge huguenot*. Paris : Armand Colin, 1985.

10 *Edits, déclarations et arrests concernant la religion P. réformée 1662-1751*. Ed. Léon Pilatte. Paris : Fischbacher, 1885, p. 248.

11 Pilotes lamaneurs : pilotes chargés de guider les navires dans les ports et de transporter passagers et marchandises entre les quais et les bateaux.

12 *Edits, déclarations et arrests,...* op. cit., p. 254.

13 *Edits, déclarations et arrests,...* op. cit., p. 286.

pour les hommes, réclusion pour les femmes. Ces peines sont encore aggravées par la déclaration du 12 octobre 1687<sup>14</sup> qui prévoit la mort pour tous ceux qui ont « directement ou indirectement favorisé et contribué à l'évasion et retraite des nouveaux convertis hors de notre royaume ».

Ce contrôle sévère explique sans doute que les Béarnais aient apparemment peu utilisé le port de Bayonne pour s'enfuir. Ils risquaient d'y être très rapidement repérés. Une mention - laconique - d'une arrestation à Bayonne se trouve dans un procès-verbal d'un conseil des ministres réuni le 13 septembre 1699 et chargé de s'occuper des affaires des nouveaux convertis<sup>15</sup>. Ce procès-verbal consiste essentiellement en un commentaire des avis donnés par les intendants ou parlementaires. C'est ainsi que M. Dalon, premier président du parlement de Navarre « dit que plusieurs béarnois, tous nouveaux convertis, qui vouloient se retirer en pays étranger ont été pris à Bayonne. Demande que Sa Majesté veuille bien faire traduire dans les prisons de Pau ceux qui sont de ce parlement afin qu'il leur fasse leur procez ». La réponse est tout aussi laconique : « Ils sont jugez à Bayonne. »

De la même manière, nous ne disposons que de très peu d'exemples de passage de Béarnais par Bordeaux. Le seul témoignage est celui de Françoise Pastre, de Morlaas. Son départ nous est raconté par Edward Ernest Stride, dans un vocabulaire et un ton imposés par la circonstance dans laquelle cette brève communication fut lue : le bicentenaire de la Révocation<sup>16</sup>. Françoise Pastre

---

14 *Edits, déclarations et arrests,...* op. cit., p. 300-301.  
15 Arch. nat., TT 430, pièce 131.

16 E. E. Stride, "The flight of the huguenots", dans *Proceedings of the huguenot society of London*, vol. 1, 1885-1886, p. 83-92. Je n'ai pas résisté à donner le récit original de cette rocambolesque évasion : *ibid.*, p. 86 : "[...] Madame Frances Pastre, of the province of Béarn, [...] being sent to draw water from the well, in the garden of the manufactory, made use of this opportunity for effecting her escape. Having no tools, she had to force her way, with her head and hands, through a very thick hedge, twelve feet high, the blood streaming down her face and arms. On the other side was a deep ditch, full of water and mud, into which she sunk almost up to her neck. The night was dark and the rain fell heavily ; hungry and weary she struggled on, until she found someone willing to shelter her. A gentleman, who had been a prisoner with her at Bordeaux for conscience sake, heard of her sad condition, and sent for her to his house, some leagues distant from the place where she lodged. On her arrival there, nothing was omitted for her comfort and the

avait été emprisonnée dans une manufacture de Bordeaux pour son opiniâtreté, et c'est de cet endroit qu'elle tenta de s'échapper. Envoyée pour aller puiser de l'eau dans le jardin, elle traversa, sans le secours d'aucun outil une haie épaisse, d'une hauteur de plus de 3,5 mètres, les mains et le visage en sang. De l'autre côté de la haie, elle tomba dans un fossé où elle manqua se noyer. Dans la nuit et sous la pluie, elle dut son salut à une âme compatissante, en la personne d'un gentilhomme avec lequel elle s'était trouvée emprisonnée pour la foi. Il l'aida et la nourrit jusqu'à ce qu'elle puisse s'embarquer pour l'Angleterre. Comme dans toute bonne histoire, la fin en est heureuse puisqu'elle y retrouva sa soeur. Nous n'avons malheureusement pas pu identifier cette soeur de Françoise Pastre. Il est probable que notre fugitive est la même Françoise Pastre qui fit reconnaissance dans l'église du Tabernacle à Londres en 1698<sup>17</sup>.

Les Béarnais n'ont donc apparemment guère utilisé les routes du Refuge traditionnellement connues et évoquées. Et assez étonnamment, le chemin qu'il utilisèrent le plus semble avoir été la « voie espagnole ». Au paradoxe qui consiste à traverser le pays ressenti et connu comme le plus catholique et le moins enclin à tolérer les hérétiques s'ajoutent également la difficulté de passage que pouvaient représenter les Pyrénées et la distance toujours importante qui les séparait du Refuge.

## L'Espagne

### Franchir les Pyrénées

Dans le cas du Béarn, la frontière la plus immédiate, même si elle ne paraît pas la plus sûre pour des huguenots quittant le royaume de France, est la frontière espagnole. L'accès à l'Espagne depuis le Béarn s'effectuait assez facilement, sauf en période hivernale, par les cols, les "ports", où aboutissent les deux principales vallées béarnaises : Portalet en Ossau et Somport en Aspe. Le chemin le plus facile et le plus fréquenté, celui des relations commerciales, est la route de la vallée d'Aspe :

---

recovery of her health, which had been much impaired. Three weeks afterwards, this gentleman sent her to Bordeaux, and generously supported her there, until a ship was found to convey her to England. There she had the good fortune to meet a sister, who joyfully received her, and took care of her afterwards".

17 *Registers of the churches of the Tabernacle, Glasshouse Street and Leicester Fields, London, 1688-1783*. Ed. William et Susan Minet. Frome, 1926, (HSL, "Quarto series", 29), p. 25.

nombreux étaient les marchands béarnais, oloronais en particulier, à se rendre à Jaca puis Saragosse par cet itinéraire. Le mauvais état des routes béarnaises, évoqué par Christian Desplat<sup>18</sup>, était un obstacle à la circulation commerciale mais ne gênait pas les fugitifs, le plus souvent piétons ou cavaliers. Il est évident cependant qu'ils cherchaient à éviter les routes les plus fréquentées et par conséquent les plus surveillées. Un très grand nombre de sentiers de montagne permettait aussi de rallier l'Espagne de manière plus discrète.

Le contrôle des passages pyrénéens prit alors une importance toute particulière. Et, comme pour la fuite par les ports, la première difficulté pour les fugitifs français fut après 1685 le contrôle exercé par les autorités françaises, parfois sur les deux versants des Pyrénées, comme l'atteste l'extrait d'une lettre de l'intendant Desmarets de Vaubourg au contrôleur général des finances, datée du 8 août 1686<sup>19</sup> :

*« L'application qu'il faut avoir à affermir le grand ouvrage de la religion nous engage à faire icy quelques despenses pour lesquelles je tire des ordonnances sur le fermier des domaines. Mais comme vous pourriez en estre surpris lorsque l'estat au vray de la ferme paroistroit devant vous, je doibs avoir l'honneur de vous en rendre compte affin que je continue si vous l'agréez ou que je vous envoie un mémoire de ces despenses pour en faire expédier des ordonnances, si vous ordonnez que je prenne cette voye. Pour sçavoir en quoy consistent ces sorte de despenses, j'auray l'honneur de vous dire que, quelques religionnaires de Languedoc et de Guyenne et mesme quelques nouveaux catholiques de Béarn ayant passé en Espagne par les passages de cette province qui sont le long des Pirénées, monsieur le marquis de Boufflers a jugé à propos d'establir des corps de gardes de milice à tous lesd. passages et de faire publier qu'il sera donné vingt escus pour chaque fugitif aux François ou aux Espagnols qui les ramèneront. Cet expédient a réussy et les Espagnols nous en ayant ramené plusieurs, mond. sieur le marquis de Boufflers a jugé à propos*

*d'exécuter religieusement la parole qu'on leur avoit donnée. Pour cela, on a pris le peu d'argent qui s'est trouvé sur les fugitifs, mais comme il n'a pas suffy, j'ai, de concert avec mond. sieur le marquis de Boufflers, donné des ordonnances pour le surplus sur le fermier des domaines lequel en a fait l'avance. Il a fallu faire transférer ces fugitifs dans leurs provinces pour leur estre le procès fait ; j'ay encore donné sur le fermier des ordonnances pour les frais de la translation ».*

C'est ainsi qu'en janvier 1687, les habitants de la vallée d'Aspe présentent à l'abrégé des Etats<sup>20</sup> une requête pour être payés des frais engagés lors de la garde qu'ils ont exercée sur les passages vers l'Espagne. L'intendant Desmarets de Vaubourg les a en effet adressés aux Etats pour être remboursés. Leur requête est renvoyée à la prochaine réunion plénière des Etats. La préoccupation de contrôler le passage des Pyrénées reste constante. Une lettre du secrétaire d'Etat à la Marine adressée à l'intendant Feydeau du Plessis, en date du 28 février 1689<sup>21</sup>, lui recommande ainsi de bien surveiller la frontière pyrénéenne qui est signalée comme étant le moyen le plus facile de quitter le royaume :

*« Le roy a eu advis qu'il y a des ministres assez hardis pour venir en France exhorter les nouveaux convertis à persévérer dans leurs premières erreurs ; que ceux qui y passent débarquent en Flandres et qu'après avoir courru tout le royaume, ils sortent par le Béarn et vont en Espagne s'embarquer pour l'Angleterre et pour la Hollande ».*

La surveillance des passages des Pyrénées s'exerce parfois de manière non officielle. C'est ainsi que plusieurs habitants d'Oloron se mettent à surveiller les activités des nouveaux convertis. La situation de la ville, au confluent des gaves d'Ossau et d'Aspe et au débouché de la vallée d'Aspe en fait un lieu de passage et un observatoire privilégié pour ceux qui tentent de repérer les éventuels fugitifs. En mai 1692<sup>22</sup>, Tartas, enchérisseur pour la charge de procureur au sénéchal d'Oloron, dénonce son

18 C. Desplat. *Pau et le Béarn au XVIII<sup>e</sup> siècle. Deux cent mille provinciaux au siècle des Lumières*. Pau : J. et D. éditions, 1992, vol. 1, p. 35.

19 Arch. nat., G<sup>7</sup> 113.

20 Arch. dép. Pyrénées-Atlantiques, C 741, fol. 16v ; édité en annexe.

21 Marine B2/69, fol. 130. Je tiens à remercier Marie-Hélène Peltier qui m'a fort aimablement communiqué cette référence qu'elle a rencontrée, dans les recherches pour sa thèse d'Ecole des chartes sur les officiers de marine protestants et la Révocation, soutenue en 1997.

22 Arch. nat., G<sup>7</sup> 114, pièce 49 ; édité en annexe.

concurrent nouveau converti, Faurie, qu'il accuse de favoriser l'évasion de devises vers les pays protestants. Toujours en mai 1692, le directeur de la poste d'Oloron, Chaillou<sup>23</sup>, accuse un marchand d'Oloron, Laffont, de favoriser le passage de la frontière aux nouveaux convertis<sup>24</sup>. Il est vrai qu'il occupe un poste privilégié pour contrôler le courrier ; il semble même que ce poste lui a été donné à dessein. En effet, à peine un an plus tard, en mars 1693, il se plaint dans une lettre au contrôleur général<sup>25</sup> de ne plus avoir « le bureau de la poste depuis le commansemant de l'année, qu'[il a eu] durant vingt ans, que monseigneur de Louvois [l']avoit envoyé en cette ville pour en faire la régie et pour anvoier cetz lettres en Espagne » ; il impute cela aux nouveaux convertis : « Présentement, Monseigneur, les nouveaux catholiques ne craignent pas que je leur arreste leurs lettres puisqu'ils sont maistre du bureau et qu'ils ont mis un homme à leur poste ». Cela ne l'empêche pas de continuer à dénoncer les pratiques de certains qu'il accuse d'aider au passage des fugitifs :

*« Vous aurès sceu comment Laulhé, marchant de cette ville, nouveau catholique, a esté arresté sans allant à Saint-Sabastien. Cette désertion, monseigneur, provient de ce que Jean-Jacques d'Aurigrand, le sieur de Baure, Poey et Larégé d'Orthès facilite leur pasage. Aurigrand a deux nepveu, l'un est à Saint-Jean-de-Pied-Porc et l'autre à Saint-Sabastien. Le sieur de Baure a son beau-père et son beau-frère en Holande. Le nepveu d'Aurigrand qui est à Saint-Jean-de-Pied-de-Porc resoit les lettres d'Holande et d'Angletère qui arrivent à Saint-Sabastian et celles qui viennent de France, il les remet à Saint-Sabastien pour estre anvoïée en Holande et Angletère outre qu'ils font passer tout l'argent pour les nouveaux catholiques qui son sortis hors de France ».*

Il semble donc que les fugitifs aient utilisé les réseaux commerciaux béarnais en pour partir vers le Refuge, mais aussi pour faire transiter lettres et argent entre la France et le Refuge. Il est vrai que les Espagnols étaient habitués à voir circuler un certain nombre de marchands français, parmi lesquels de très nombreux Béarnais. La présence de communautés béarnaises est attestée dans certaines

villes comme Saragosse<sup>26</sup>. Ces Béarnais, dont certains étaient sans doute nouveaux convertis, ont pu aisément servir de soutiens et de relais aux fugitifs. C'est ainsi que Daniel Ferran, fugitif de Nay, n'hésite pas à proposer de tirer une lettre de change sur un marchand d'Oloron ayant un comptoir en Espagne, pour simplifier le transfert des fonds qu'il doit donner à son passeur<sup>27</sup>.

La surveillance exercée sur les vallées béarnaises a pu inciter certains à utiliser d'autres itinéraires à travers les Pyrénées. A l'ouest, les routes vers Pampelune par Saint-Jean-Pied-de-Port ou les Aldudes étaient une autre possibilité, de même que la route côtière. C'est à Urrugne, par exemple, donc tout près de la côte, que deux fugitifs issus d'une éminente famille sont arrêtés en mars 1699<sup>28</sup> ; il s'agit de Jean Magendie et de sa soeur Anne, tous deux enfants de Jacques Magendie, ministre de Baigts, mort en 1685. Dans leur déposition, ils expliquent qu'ils partent chercher un établissement, mais ils ne réussissent pas à convaincre de leur bonne conversion. Leur cas est confié à l'évêque de Bayonne qui demande leur libération, après s'être assuré de pouvoir les convertir correctement.

A l'est du Béarn, le Lavedan, par Lourdes et Argelès-Gazost, ou la vallée d'Aure, par Arreau vers Bielsa en Aragon, furent d'autres chemins surveillés. Charles-Louis Frossard<sup>29</sup> a extrait des archives des Etats des quatre vallées - Aure, Magnoac, Neste et Barousse - deux délibérations qui attestent que ces Etats furent chargés de surveiller les passages vers l'Espagne. Il ressort de l'examen de ces délibérations qu'en avril 1686, un commissaire des guerres est venu mettre en place des gardes sur la frontière<sup>30</sup>. Les syndics de la vallée

23 C'est également lui qui signale à l'intendant Sanson le passage du pasteur Brousson (Arch. nat., TT 89B, dossier 29, pièce 4).

24 Arch. nat., G<sup>7</sup> 114, pièce 50 ; édité en annexe.

25 Arch. nat., G<sup>7</sup> 114, pièce 104.

26 Ces marchands français de Saragosse ont été l'objet de violences, après la prise de Barcelone par les Français, le 1er juin 1694 (Arch. nat., G7 114). Toujours pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, les ports de Navarre furent fermés d'avril à juin 1696 (Arch. nat., G7 115).

27 Arch. nat., TT 134, dossier 26, pièces 4 et 5.

28 Arch. nat., TT 456, dossier 25, pièces 122 à 124 ; édités en annexe.

29 C.-L. Frossard, "La Révocation en vallée d'Aure", dans *BSHPF*, t. 32, 1883, p. 125-128.

30 Cité par C.-L. Frossard, "La Révocation en vallée d'Aure", *op. cit.*, p. 125-126 : "a esté encore représenté par lesd. sieurs syndicz que le sieur Paris, commissaire des guerres, est venu sur le pays pour establir des gardes à Arreau et Tramesaigues et aux ports de Beusse et de Plan pour empêcher les gens de la religion

d'Aure s'engagent alors à mettre sur pied des gardes à deux hommes des ports "aux frais commun du pays".

La surveillance des vallées pyrénéennes aboutit cependant à un certain nombre d'arrestations de fugitifs qui furent jugés par le parlement de Navarre. Les registres secrets du parlement<sup>31</sup>, mais aussi les listes de galériens<sup>32</sup> permettent d'avoir une idée des arrestations effectuées et des jugements rendus. En application de la législation royale, les fugitifs étaient systématiquement condamnés aux galères. Nous savons ainsi qu'une vingtaine de Béarnais furent mis à la chaîne entre 1686 et 1690 sur condamnation du parlement de Navarre. Les registres secrets ne font qu'évoquer très allusivement ces procès. Deux concernent des guides de fugitifs, Lacassis et Gourie, qui furent condamnés aux galères en janvier 1687<sup>33</sup>. Parmi les Béarnais condamnés, cinq étaient originaires de l'ancien colloque de Nay<sup>34</sup> : Jean Cazaler et Jean Loustalet, d'Arros, Isaac Labes, Daniel Ferran et Jacques Barrère, de Nay. Le seul procès qui nous est parvenu intégralement par une copie conservée aux Archives nationales est celui de Barrère et Ferran<sup>35</sup>. Les trois premiers furent arrêtés à Saint-Jean-Pied-de-Port et condamnés le 13 juin 1687 ; ils arrivèrent à Marseille le 25 août. Cazaler et Loustalet survécurent à la chiourme jusqu'à leur libération dûe à une intervention de la reine Anne d'Angleterre le 20 septembre 1713. Ils gagnèrent ensuite la Suisse par le Piémont et s'installèrent au Refuge. Isaac Labes eut la chance d'être libéré plus tôt, grâce à des protections, et se réfugia à Berlin où il fit fortune dans l'exploitation des mines d'alun de

---

préhendeuse refformée et les nouveaux convertis de passer en Espagne...".

31 Arch. dép. Pyrénées-Atlantiques, B 4539, B 4540 ; édité dans "Documents pour l'histoire du protestantisme en Béarn. Extraits des registres du Parlement", éd. L. Soulice, dans *BSSLA Pau*, 2e série, t. 17, 1887-1888, p. 357-364.

32 "Relevé général des persécutions exercées contre les protestants de France, depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à la Révolution française. 1685-1789", dans *BSHPF*, t. 6, 1857-1858, p. 71-87 et p. 382-384 ; E. de Schickler, "Les galériens béarnais", dans *BSHPF*, t. 40, 1891, p. 321-325 ; et A. Sarrabère, "Les galériens nayais sous Louis XIV", dans *Bulletin des amis de Nay et de la Batbielle*, n° 5, 1986, p. 20-23.

33 "Documents pour l'histoire... Extraits des registres ...", *op. cit.*, p. 358-360.

34 A. Sarrabère, "Les galériens nayais sous Louis XIV", *op. cit.*, p. 20-23.

35 Arch. nat. TT 134, dossier 26.

Freyenwald<sup>36</sup>. Nous avons moins d'éléments sur le devenir des deux derniers, mais l'intégralité des pièces de leur procès permet de mieux connaître les causes de leur arrestation et le déroulement de leur jugement. Daniel Ferran, apothicaire de Nay, était âgé de 68 ans lors de son arrestation, tandis que son compagnon de fuite et d'infortune, "faisant profession des armes", avait 62 ans. Si le premier était apparemment célibataire, Jacques Barrère était veuf de Marguerite Angais, dont il avait eu une fille Eléonor, née en 1666<sup>37</sup>, qui était devenue, le 1<sup>er</sup> décembre 1685<sup>38</sup>, la deuxième épouse de Jean Lagarrigue, pasteur converti de Nay. Cette parenté n'apparaît à aucun moment dans la procédure intentée contre les deux hommes. Le départ de Jacques Barrère et de Daniel Ferran est un projet prémédité, longuement préparé et réfléchi. Ces deux nouveaux convertis étaient insatisfaits de leur situation. En août 1686, lors d'une visite que lui rendit un de ses amis, Boly, médecin et premier consul de Lourdes, Daniel Ferran, souffrant, s'ouvrit à lui de son désir de quitter le royaume pour rejoindre un pays où il puisse professer la religion réformée. Boly se fit fort de l'aider à franchir la frontière, en subornant les gardes placés dans les vallées, et de l'amener personnellement jusqu'à Saint-Sébastien, dès qu'il serait remis de la maladie qui le tenait au lit. Ferran fit alors part de cette proposition à Barrère. Les deux hommes convinrent de partir ensemble dès que Ferran serait de nouveau sur pied. Un mois plus tard, Ferran reprit contact avec Boly, qui lui fixa un rendez-vous à Igon<sup>39</sup>. Lors de cette entrevue, Boly signala que le passage de la frontière serait plus difficile et surtout plus coûteux que prévu en raison du renforcement de la surveillance et donc du plus grand nombre de gardes à acheter. Ferran accepta toutes les conditions dictées par Boly. Après quelque temps sans nouvelle et un échange de courrier, Ferran envoya Barrère proposer à Boly la somme de 1 000 livres. Quelques jours plus tard, le 23 octobre, Boly demanda à Barrère de porter 600 livres pour commencer à payer les gardes et de se tenir prêt à

---

36 Erman et Reclam. *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés françois dans les Etats du roi*. Berlin : Jaspers, 1790, t. 5, p 217-218.

37 Arch. dép. Pyrénées-Atl., Nay GG 2, 24/03/1666.

38 A. Sarrabère, "Catalogue des ministres protestants béarnais à la veille de la Révocation de l'Edit de Nantes (1680-1685)", dans *Revue de Pau et du Béarn*, n° 17, 1990, p. 74.

39 Igon est situé à environ 5 km de Nay et 18 km de Lourdes

partir. Les deux hommes quittèrent Nay, à cheval, dans la nuit du dimanche 27 au lundi 28 octobre 1686 ; ils arrivèrent à Lourdes quelques heures avant le lever du soleil et passèrent toute la journée chez Boly. Le soir, leur hôte leur présenta le guide qui devait les accompagner jusqu'en Espagne. Au cours de la négociation, le prix du passage avait considérablement augmenté et Boly avait annoncé ne pouvoir conduire les deux hommes lui-même en raison de sa charge de premier consul de Lourdes. Le passeur devait être un de ses parents résidant en Espagne, puis finalement un des syndics des communautés du Lavedan, auquel les deux candidats au départ ne firent confiance qu'avec bien des réticences. Boly consentit aussi à ce que son valet accompagnât les deux fugitifs. Ils quittèrent sa maison le 28 octobre au soir et furent arrêtés quelques kilomètres après la sortie de Lourdes par des cavaliers menés par Duclos, gouverneur du château qui s'empara de tous leurs effets. Leurs accompagnateurs ne furent pas inquiétés le moins du monde. Conduits au château de Lourdes, les prisonniers y restèrent jusqu'au 15 novembre, date de leur transfert dans les prisons du château de Pau. Mais déjà la machine judiciaire s'était mise en marche. Les proches de Barrère avaient été interrogés le 31 octobre dès que la nouvelle de l'arrestation était parvenue à Nay. Sa soeur affirma ne pas être au courant de la véritable raison de son départ ; il avait prétendu aller régler quelque affaire concernant la dot de son épouse décédée, à Monein, soit dans la direction exactement opposée à celle de leur véritable départ. Barrère fut interrogé le 16 novembre, et Ferran le 19. Deux des hommes d'armes de Lourdes ayant participé à leur arrestation furent interrogés, le 29, avant qu'ait lieu la confrontation. Enfin, le 9 décembre, soit à peine un mois et demi après leur tentative ratée, ils étaient condamnés aux galères perpétuelles. Jamais apparemment ni Boly, qui avait participé à l'organisation du départ, ni Mariolle, le syndic du Lavedan chargé de les accompagner ne furent poursuivis pour complicité. L'arrêt de la cour du 9 décembre leur enjoignait toutefois de rendre les importantes sommes d'argent qu'ils avaient reçues : 1085 livres pour le premier, 150 pour le second. De même, Duclos, gouverneur du château de Lourdes, devait remettre au greffier du parlement<sup>40</sup> les 1300 livres supplémentaires que les deux hommes avaient sur eux en pièces de quatre pistoles<sup>41</sup>. Les deux condamnés apprirent durant leur réclusion au

château de Lourdes que Boly avait rencontré Duclos, le jour de leur arrestation. Il semble donc que le premier consul de Lourdes qui s'était proposé pour leur faire franchir la frontière les ait trahis ou leur ait tendu un piège dans lequel les deux compères laissèrent et leur fortune et leur liberté. Lors de la procédure devant le parlement, le sieur Abbadie de Bayonne est évoqué comme ayant éventuellement conseillé les deux fugitifs ou leur ayant permis de réaliser les sommes d'argent nécessaires au voyage. Il s'agit sans doute d'un des frères Jean ou de Daniel Abbadie, issus d'une éminente famille protestante de Nay et installés à Bayonne pour leurs affaires. Les dénégations des deux prisonniers laissèrent en suspens les poursuites contre cet Abbadie. Apparemment, les deux hommes ne sortirent de la prison du château de Pau qu'au mois de mars 1687 pour être emmenés aux galères. Ferran figure sur une liste de condamnés à être déportés vers les colonies d'Amérique<sup>42</sup>. Il est certain, en tout état de cause, qu'à leur âge et avec le mauvais état physique de Ferran, atteint de la goutte, ils ne durent guère résister à la chiourme ni même à la traversée de l'Atlantique.

Fort heureusement, les témoignages de traversée des Pyrénées ne sont pas toujours aussi dramatiques. Mathieu Loustau-Chardié, de Navarrenx, raconte ainsi à son retour en France en 1718, que bien que converti lors de la Révocation, il s'est vu contraint de fuir le Béarn en 1699, âgé d'environ 20 ans, après avoir été accusé de rapt par un habitant de Vielleségure. Et c'est en passant par l'Espagne qu'il parvint en Angleterre où il apprit le métier de corroyeur. A la nouvelle de la mort de son père et de son frère, il rentra en France et demanda à être mis en possession des biens de sa famille.

Il semble donc que la « voie espagnole » fut la plus constamment et la plus régulièrement utilisée par les fugitifs béarnais. De fait, une fois, la frontière franchie, ils n'avaient plus guère à craindre les poursuites des soldats ou des mercenaires français, les gardes payées proposées et mises en place par Boufflers s'étant rapidement arrêtées, faute d'argent.

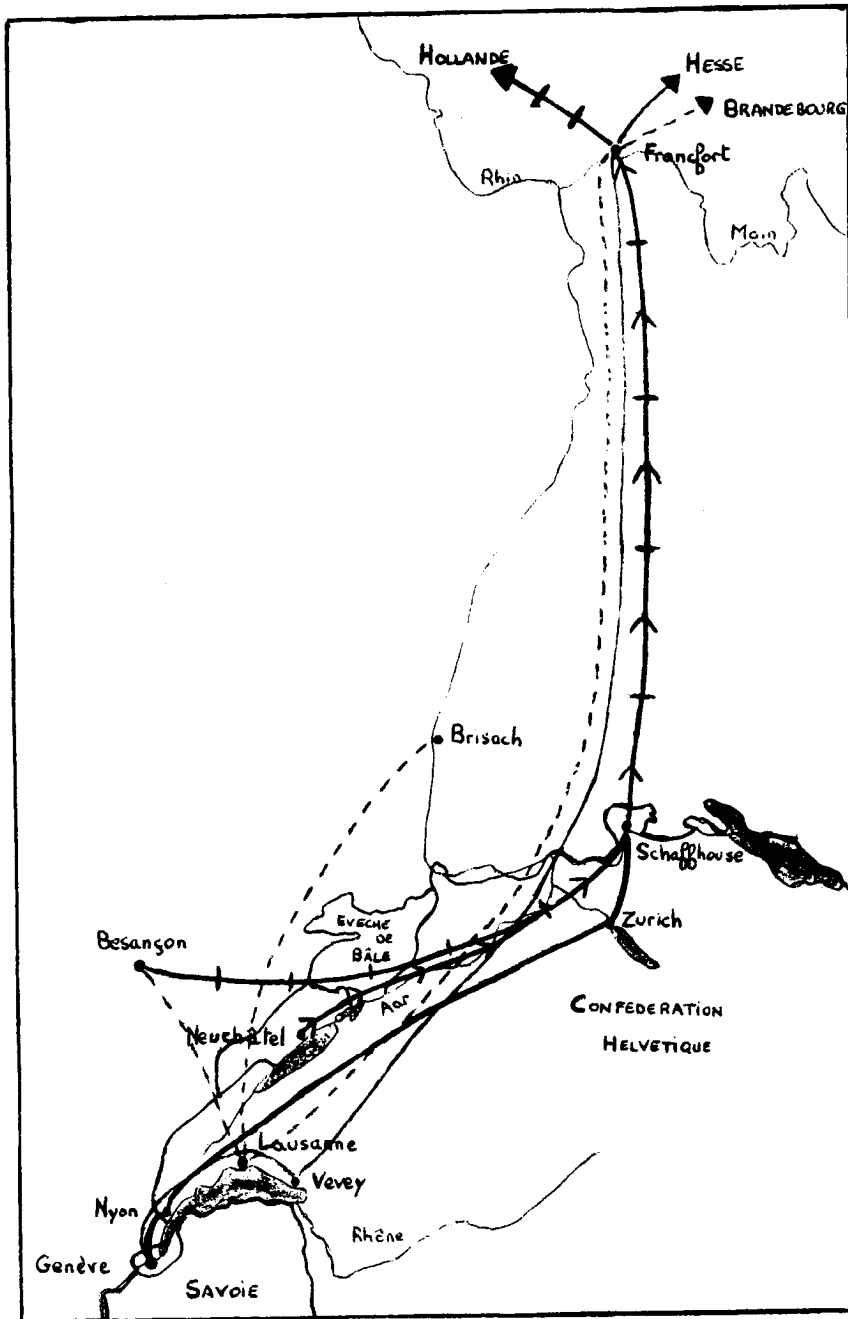
---

40 Arch. nat. TT 134, dossier 26.

41 La pistole valait dix livres.

---

42 "Relevé général des persécutions...", *op. cit.*, p. 383.



Quelques schémas d'itinéraires vers le Refuge.

- Pierre Poumé et Marthe Pourtau
- Jacques Bartibas
- Pierre Cescas
- + Jacques Day, Jean Bélard-Bordes et Pierre Salies-Lème
- - Théophile Périer-Lahitole et ses compagnons

Echelle 1 / 3 000 000